

Les Nouvelles Relations Bilatérales entre Ankara et Erbil

Hasan GÜNGÖRMEZ*

Résumé

Depuis 2003, la nouvelle donne politique au Kurdistan Irakien a engendré des évolutions sans précédent au niveau régional. L'autonomie grandissante du Kurdistan Irakien a fait émerger, dans un Moyen-Orient toujours aussi instable, de nouvelles dynamiques et enjeux géopolitiques. Les pays de la région, et en particulier la Turquie, attachent une grande importance aux relations bilatérales qu'ils entretiennent avec cet Etat embryonnaire. Par ailleurs, la situation de l'Irak, et plus particulièrement celle du Kurdistan Irakien, est devenue une question majeure dans la politique extérieure de la Turquie. Effectivement, en mars 2003, avec l'invasion américano-britannique en Irak, le pays sombra dans une guerre civile, à dimension ethnique et confessionnelle, qui opposent encore de nos jours les diverses parties entre elles. L'Irak est en train de subir un important processus de changement. Ainsi, c'est le seul pays dans lequel les Kurdes ont pu acquérir une autonomie. De fait, les Kurdes d'Irak, de Turquie, d'Iran, de Syrie et ceux qui se trouvent à travers le monde, observent avec une attention particulière les événements qui se produisent en Irak et plus précisément dans la région du Kurdistan Irakien. L'attitude de l'Etat turc vis-à-vis de la question de la région du Kurdistan Irakien est claire ; la Turquie ne souhaite aucunement la création d'un Etat Kurde dans la région. L'Etat turc veut éviter, à tout prix, l'éclatement d'une guerre dans la région, tout en veillant à ce qu'une éventuelle guerre civile en Irak ne puisse toucher le Nord du pays.

Mots Clés: Moyen-Orient, Turquie, Kurdistan Irakien, relations bilatérales, relations diplomatiques, PKK.

New Bilateral Relations between Ankara and Erbil

Abstract

Since 2003, the new political order in Iraqi Kurdistan has led evolutions unprecedented at the regional level. The growing autonomy of Iraqi Kurdistan has made appear, in a Middle East always unstable, new dynamics and

* Ph.D., Strasbourg University. E-mail: hasan.gungormez@ymail.com

geopolitical issues. The countries of the region, particularly Turkey, attach great importance to bilateral relations that they maintain with this embryonic State. Moreover, the situation of Iraq, particularly the Iraqi Kurdistan, has become a major issue in the foreign policy of Turkey. Indeed, in March 2003, with the US-British invasion in Iraq, the country fell into civil war, ethnic and denominational at dimensions, which still oppose today the various parts between themselves. Iraq is undergoing a major process of change. Thus, it is the only country in which the Kurds have acquired autonomy. In fact, the Kurds of Iraq, Turkey, Iran, Syria and those who are around the world, are observing with a particular attention the events which occur in Iraq and more precisely in the region of Iraqi Kurdistan. The attitude of the Turkish State towards the issue of the region of Iraqi Kurdistan is clear: Turkey does not want the creation of Kurdish State in the region. The Turkish State wants to avoid at all costs the outbreak of a war in the region, while ensuring what there has not a civil war in the north of Iraq.

Key Words: Middle East, Turkey, Iraqi Kurdistan, Bilateral Relations, Diplomatic Relations, PKK.

Ankara ile Erbil Arasındaki Yeni İkili İlişkiler

Öz

2003 yılından bu yana, Irak Kürdistanı'ndaki yeni siyasi durum, bölgesel düzeyde görülmemiş gelişmelere yol açmıştır. Irak Kürdistanı'nın büyüyen otonomisi, hâlihazırda istikrarsızlığını sürdüren bir Ortadoğu'da, yeni dinamiklerin ve jeopolitik olanakların ortaya çıkmasına sebep olmuştur. Bölgedeki ülkeler ve özellikle Türkiye, bu embriyonik devletle olan ikili ilişkilerine büyük önem vermektedirler. Ayrıca, Irak'taki ve bilhassa Irak Kürdistan Bölgesi'ndeki konjonktür, Türkiye'nin dış politikasında önemli bir konu haline gelmiştir. Mart 2003'te, ABD ve İngiltere'nin işgalinden sonra, Irak, hala günümüze kadar süren bir iç, etnik ve dini boyut olan, savaşlarla karşı karşıya kalmıştır. Irak büyük bir değişim sürecinden geçmektedir. Bu yüzden, Kürtlerin özerklik elde etmiş olduğu tek ülkedir. Irak, Türkiye, İran, Suriye ve dünyadaki Kürtler, Irak'ta ve özellikle Irak'ın Kürdistan bölgesinde ortaya çıkan olayları dikkatle izlemektedir. Irak Kürdistanı'ndaki gelişen olaylarla ilgili Türk devletinin tutumu açıktır: Türkiye bölgede bir Kürt devletinin kurulmasını istememektedir. Netice olarak, Türk devleti, bölgede ve Irak'ın kuzeyinde bir savaşın çıkmaması için girişimlerde bulunmaktadır.

Anahtar Kelimeler: Orta Doğu, Türkiye, Irak Kürdistanı, İkili İlişkiler, Diplomatik İlişkiler, PKK.

Introduction

Si l'on observe le contexte géopolitique de la région, nous pouvons remarquer que l'Irak est un pays qui regroupe de façon assez hétérogène de multiples ethnies (par ex. : les Arabes, les Kurdes, les Turcomans, etc.). Ce brassage des cultures et des religions (dont l'islam, le Christianisme, le Mandéisme, le Yézidisme, le Judaïsme, etc.), même s'il existe à échelle variable dans les pays voisins tels que la Turquie (à majorité sunnite) ou l'Iran¹ (majoritairement chiite), semble être bien spécifique à l'Irak. Nous pouvons observer que dans le contexte post-Saddam il y eut une amplification des conflits intracommunautaires, qui vont favoriser de fait, des scissions encore plus profondes au sein de la population.

Ces modifications, susceptibles d'engendrer des crises, inquiètent justement la Turquie et plus précisément en ce qui concerne la question des Kurdes d'Irak, car en Turquie aussi demeure une forte population d'origine Kurde (plus de 15 millions), la plus élevée par rapport aux autres pays voisins, et qui est aussi influencée, d'une façon ou d'une autre, par les divers événements qui se produisent dans la région, visant, notamment, à attiser les projets indépendantistes de certains groupes présents sur le territoire national turc. C'est pourquoi, les événements qui se déroulent au niveau de la région du Kurdistan Irakien, sont suivis de près par les autorités turques. Ces derniers veillent à ce que leurs intérêts soient préservés dans la région, même si la situation se complexifie au Moyen-Orient.

Cependant, cet Etat embryonnaire, qu'est le Kurdistan Irakien², est justement soutenu par les Etats-Unis, ce qui intrigue de fait la Turquie et du reste, c'est aussi à cause de cette situation que les relations bilatérales américano-turques ont subi des changements, qui, à l'avenir, risquent d'être plus visibles encore. Par ailleurs, cette question ne concerne pas que la Turquie ou les Etats-Unis, car les pays voisins de la région du Kurdistan Irakien, comme l'Iran, la Syrie, qui ont des citoyens d'origine Kurde sur leur territoire, craignent de voir émerger une nouvelle puissance dans la région, possédant, de surcroît, d'immenses réserves d'hydrocarbures. Situé dans

¹ Saywan Barzani, « Géopolitique actuelle des Kurdes en Turquie, en Irak et en Iran ». EchoGéo [en ligne], Sur le vif 2008. 13 mars 2008 [consulté le 29 janvier 2010]. Disponible sur: <http://echogeo.revues.org/index2380.html>

² Zvi Bar'El, « Remembered in Kurdistan ». HAARETZ.com [en ligne]. 18 août 2007 [consulté le 14 décembre 2010]. Disponible sur: <http://www.haaretz.com/hasen/spages/894499.html>

une zone enclavée entre l'Irak, la Turquie, l'Iran et la Syrie, le Kurdistan Irakien est à la fois riche en ressources naturelles, donc propice à des investissements importants, mais aussi, ce qui pose problème aux pays voisins de cette région, c'est que celle-ci soit soutenue par les autorités Américaines. Et c'est justement cette position qu'adoptent les Etats-Unis, qui embarrasse et crée des tensions dans les relations Turco-Américaines.

Toutes ces raisons incitent donc davantage la Turquie à mener une politique dynamique dans la région, notamment pour que ses intérêts et surtout son influence ne soient pas mis en péril. C'est pourquoi, suite à l'intervention américano-britannique de 2003 en Irak, la Turquie a dû redéfinir sa politique étrangère dans la région. Pour la Turquie, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Irak ont toujours été une question importante et sensible à la fois³. Quoi qu'il en soit, il est évident que la région du Kurdistan est une zone sensible du Moyen-Orient, qui risque fortement de subir encore des changements profonds, dans un avenir très proche. En d'autres termes, les équilibres géopolitiques de la région vont être confrontés, une fois de plus, à des changements profonds qui se traduisent par l'amplification de conflits dans la région, avec notamment des tensions au niveau de la frontière Turco-Syrienne ou encore en Irak entre le gouvernement de Bagdad et celui d'Erbil.

La réalité de la région du Kurdistan Irakien et la position turque

Désormais, il existe des relations officielles et bilatérales entre la Turquie et le Gouvernement Régional du Kurdistan, nous pouvons remarquer que les ministres ou diplomates turcs utilisent les termes tels que « Kuzey Irak Bölgesel Yönetimi⁴ = le gouvernement régional de l'Irak du Nord » ou encore celui de « Bölgesel Kürt Yönetimi = l'administration régionale Kurde », pour définir l'administration avec laquelle ils établissent pourtant des relations diplomatiques au plus haut niveau.

En effet, bien qu'elle se situe bien à l'intérieur des frontières de l'Irak (qui après la guerre de 2003 a eu le statut d'un Irak fédéral selon la Constitution de 2005), la région autonome du Kurdistan devient une entité

³ Marie-Michèle Martinet, « La Turquie opte pour le pragmatisme en Irak ». LE FIGARO.fr [en ligne]. Mis à jour le 15 Octobre 2007 [consulté le 29 décembre 2010]. Disponible sur: http://www.lefigaro.fr/international/2006/03/06/01003-20060306ARTFIG90355-la_turquie_opte_pour_le_pragmatisme_en_irak.php

⁴ Murat Yetkin, « Ankara "kuzey" diyor » (traduction: Ankara dit « Nord »). **Radikal** [en ligne]. 1^{er} septembre 2003 [consulté le 24 janvier 2011]. Disponible sur: <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=87224>

fédérale et autonome du Nord de l'Irak et dont l'inauguration du gouvernement de cette région (le Gouvernement Régional du Kurdistan) eut lieu le 7 mai 2006.

De fait, l'autonomie de la région du Kurdistan est reconnue par l'article 117 de la Constitution Irakienne de 2005⁵. Il faut aussi savoir que la Constitution Irakienne adoptée par le référendum du 15 Octobre 2005⁶, maintient également les articles de la Constitution de la région du Kurdistan Irakien du 25 Octobre 1992⁷.

Justement, dans l'article 2 de la Constitution de 1992, il est question des limites territoriales de la région du Kurdistan Irakien. C'est une région, qui comme le stipule la Constitution Irakienne de 2005, « relève de la responsabilité du gouvernement de la région du Kurdistan (« the government of the region of Kurdistan » en anglais) ». De plus, le nom officiel qui est mentionné dans cette même Constitution parle de « région du Kurdistan » et dont le Kurde et l'Arabe y sont reconnus comme étant les langues officielles⁸.

Outre l'Arabe, le Kurde est la principale langue parlée dans la région du Kurdistan. Il fait partie de la famille des langues indo-européennes. Le soranî et le kurmandji sont les deux dialectes Kurdes les plus utilisés dans le Kurdistan Irakien. Une minorité de la population parlent aussi le hawrami (aussi connu sous le nom de gorani) et le zaza. Le soranî, qui utilise l'alphabet latin, est usité dans les villes telles que Sulaymaniya, ou

⁵ Selon l'article 117 de la Constitution Irakienne: "First: This Constitution, upon coming into force, shall recognize the region of Kurdistan, along with its existing authorities, as a federal region."

⁶ Site Internet du Gouvernement Régional du Kurdistan. [Consulté le 18 janvier 2011]. Disponible sur: <http://www.krg.org/a/d.aspx?l=12&r=107&a=12329&s=030000>

⁷ Selon l'article 141 de la Constitution Irakienne: "Legislation enacted in the region of Kurdistan since 1992 shall remain in force, and decisions issued by the government of the region of Kurdistan, including court decisions and contracts, shall be considered valid unless they are amended or annulled pursuant to the laws of the region of Kurdistan by the competent entity in the region, provided that they do not contradict with the Constitution."

⁸ Selon l'article 4 de la Constitution Irakienne: "First: The Arabic language and the Kurdish language are the two official languages of Iraq. The right of Iraqis to educate their children in their mother tongue, such as Turkmen, Syriac, and Armenian shall be guaranteed in government educational institutions in accordance with educational guidelines, or in any other language in private educational institutions."

Erbil, tandis que le kurmandji est davantage parlé à Dahûk. Aujourd'hui, à peu près toute la population de la région du Kurdistan est en mesure de comprendre et de parler les deux principaux dialectes. La politique linguistique du Gouvernement Régional du Kurdistan, a pour objectif de diffuser les deux principaux dialectes au niveau de toute la région, notamment par le biais des écoles et des médias. Grâce à des plans d'aménagement linguistique, le gouvernement autonome Kurde veille également à ce que la diversité et les droits linguistiques des minorités soient respectés. Pour ce faire, les écoles ont été conçues de manière à ce que l'on puisse y enseigner les autres langues usitées au niveau de la région, tout comme le turkmène, ou bien encore l'arménien.

Depuis la fin de la première guerre du Golfe, les Kurdes Irakiens jouissent d'une autonomie dans cette région⁹. Par ailleurs, à partir de 1991, il fut instauré une zone de protection aérienne (interdite aux avions et hélicoptères de Saddam Hussein), mise en œuvre avec un mandat de l'ONU par les Etats-Unis et le Royaume-Uni dans le Nord de l'Irak, afin de protéger les populations civiles qui vivent sur ce territoire. Rappelons également, que cette protection était assurée par une force aérienne multinationale basée en Turquie dans la base aérienne d'İncirlik (située à l'est de la ville d'Adana).

De nos jours, le Gouvernement Régional du Kurdistan dispose de sa propre Constitution et cela depuis 1992. Toutes les décisions importantes sont prises par l'Assemblée nationale du Kurdistan qui siège à Erbil. Le Gouvernement Régional du Kurdistan a également sous son contrôle des forces de police et de sécurité. Ainsi, il est stipulé dans l'article 121 de la Constitution Irakienne¹⁰ que le maintien de la sécurité de la région du Kurdistan, doit être sous la responsabilité du Gouvernement Régional du Kurdistan. Ce sont notamment les Peshmerga et les milices du Parti Démocratique du Kurdistan et celles de l'Union Patriotique du Kurdistan, qui assurent le maintien de l'ordre dans l'ensemble de la région.

D'après un vote du Parlement Kurde qui a eu lieu le 4 juillet 2005, il

⁹ Kendal Nezan, « Fragile printemps kurde en Irak ». **Le Monde diplomatique** [en ligne]. Août 2001 [consulté le 23 décembre 2010]. Disponible sur: <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/08/NEZAN/15517>

¹⁰ Selon l'article 121 de la Constitution Irakienne: "Fifth: The regional government shall be responsible for all the administrative requirements of the region, particularly the establishment and organization of the internal security forces for the region such as police, security forces, and guards of the region."

fut décidé que dorénavant, tout passeport serait tamponné du visa « Republic of Iraq–Kurdistan Region » lors de chaque passage sur le poste-frontière d'Ibrahim-Khalil à Zakho. Ce poste frontalier, appelé aussi Habur, se situe justement à la frontière Turco-Irakienne et c'est pourquoi, nous pouvons remarquer que cette initiative lancée par les autorités Kurdes est avant tout un signal fort pour la Turquie, afin que celle-ci sache désormais qu'il existe bel et bien un Kurdistan Irakien de l'autre côté de la frontière.

Les Kurdes Irakiens sont bien conscients qu'une occasion importante se présente pour eux, afin qu'ils puissent notamment consolider et renforcer davantage leur autonomie à l'intérieur du territoire de l'Irak, et surtout, de contribuer ainsi à la formation et au développement de cet embryon d'Etat, qui commence, peu à peu, à prendre forme au niveau de la région du Kurdistan Irakien.

Le fait que les autorités turques utilisent un certain vocabulaire et ceci avec une attention particulière, comme nous l'avons stipulé ci-dessus, nous prouve bien à quel point ces derniers s'expriment avec un langage diplomatique qui se veut être fidèle à une politique d'Etat. En effet, les autorités turques semblent être très réticentes à l'idée de voir le Kurdistan Irakien trop indépendant, car elles craignent notamment les réactions des indépendantistes Kurdes de Turquie.

La Turquie souhaite avant tout que l'intégrité territoriale de l'Irak soit préservée, afin de garantir la sécurité et la stabilité du pays. Cependant, elle est également consciente de la situation actuelle dans la région et c'est pourquoi, afin d'éviter de nouveaux conflits, celle-ci se voit (d'une façon ou d'une autre) dans l'obligation de reconnaître l'existence du Gouvernement Régional du Kurdistan. Cette réticence visant à ne pas utiliser le mot « Kurdistan » peut avoir plusieurs raisons. Tout d'abord, ceci viendrait à affirmer la reconnaissance d'un tel « Etat fédéré », acceptation qui serait contraire à la politique étrangère que mène actuellement la Turquie au niveau régional.

Pourtant, nous pouvons remarquer que dans la dénomination « the region of Kurdistan », le terme désigne avant tout l'existence de la région du Kurdistan, dotée de ses propres institutions autonomes. Malgré les réalités constitutionnelles, les autorités en Turquie refusent d'employer pour le moment le mot en question.

Cependant, le 23 mars 2009, lors d'une visite officielle¹¹ du Président turc en Irak, il se produisit (semble-t-il) un évènement historique, car Abdullah Gül aurait mentionné pour la toute première fois devant des journalistes¹² le mot « Kurdistan »¹³, pour désigner le Gouvernement Régional du Kurdistan. Celui-ci aurait également affirmé que l'emploi de ce mot ne devait pas constituer un problème, car le mot « Kurdistan » était inscrit dans la Constitution Irakienne de 2005. Néanmoins, une fois que le Président fut de retour en Turquie, ce dernier, lors d'une conférence de presse organisée à l'aéroport d'Esenboğa, affirma qu'il n'avait pas prononcé le mot « Kurdistan »^{14 15}, mais qu'il voulait simplement faire comprendre aux journalistes que le mot en question correspondait bel et bien à une réalité, qui est justement introduite dans la Constitution Irakienne.

Nous pouvons également remarquer que dans le site Internet du Ministère des Affaires étrangères de la République de Turquie, il n'est fait aucune mention du mot « Kurdistan ». En effet, lorsqu'une personnalité politique du Kurdistan Irakien effectue une visite officielle en Turquie, le site du Ministère des Affaires étrangères utilise simplement le sigle « IKBY »¹⁶ (qui signifie « Irak Kürt Bölgesel Yönetimi », c'est-à-dire « le Gouvernement

¹¹ AA. « Gül-Neçirvan Barzani buluşması » (traduction: La rencontre Gül-Neçirvan Barzani). SABAH [en ligne]. 24 mars 2009 [consulté le 24 mars 2011]. Disponible sur: <http://arsiv.sabah.com.tr/2009/03/24/bolum.ana.html>

¹² Selon le journaliste Murat Yetkin, correspondant du journal « Radikal », qui avait justement fait part de cette information à la chaîne de télévision privée CNN TÜRK, ces propos auraient été tenus dans l'avion présidentiel lorsque le Président turc répondait aux questions des journalistes.

¹³ AA. « Cumhurbaşkanı Gül Kuzey Irak'a "Kürdistan" dedi » (traduction: Le Président Gül a dit « Kurdistan » pour le Nord de l'Irak). **Radikal** [en ligne]. 23 mars 2009 [consulté le 23 mars 2011]. Disponible sur: <http://www.radikal.com.tr/Radikal.aspx?aType=RadikalDetay&ArticleID=927609&CategoryID=77>

¹⁴ Hasan Cemal, « Cumhurbaşkanı Gül Kürdistan dedi mi? » (traduction: Le Président Gül a-t-il dit « Kurdistan » ?). Milliyet.com.tr [en ligne]. 25 mars 2009 [consulté le 25 mars 2011]. Disponible sur: <http://www.milliyet.com.tr/Yazar.aspx?aType=YazarDetay&ArticleID=1075485&AuthorID=63&Date=25.03.2009>

¹⁵ Erdal Güven, « Dese de Kürdistan demese de Kürdistan » (traduction: Qu'il le dise ou pas cela demeure le Kurdistan). **Radikal** [en ligne]. 26 mars 2009 [consulté le 26 mars 2011]. Disponible sur: <http://www.radikal.com.tr/Radikal.aspx?aType=RadikalYazarYazisi&Date=26.03.2009&ArticleID=927996>

¹⁶ Site Internet du Ministère des Affaires étrangères de la République de Turquie. [Consulté le 16 mai 2012]. Disponible sur: http://www.mfa.gov.tr/no_-138_-16-mayis-2012_-ikby-basbakani-necirvan-barzani_nin-ulkemizi-ziyareti-hk_.tr.mfa

Régional Kurde d'Irak »).

Or, il s'avère que jusqu'à présent les autorités turques refusent d'employer le nom officiel de la région du Kurdistan Irakien tel qu'il est mentionné dans la Constitution Irakienne. Le fait de ne pas pouvoir utiliser le mot « Kurdistan » est aussi à la fois très révélateur, car il nous permet de constater que la situation actuelle en Turquie est encore très délicate et donc, que les changements prendront du temps.

Quoi qu'il en soit, si la Turquie veut vraiment avoir une plus grande influence dans la région et en particulier en Irak, il faudra que celle-ci opère rapidement à des changements réels dans sa politique étrangère en intensifiant ses relations bilatérales et multilatérales avec les pays voisins. Néanmoins, nous pouvons tout de même observer que les relations diplomatiques entre la Turquie et le Gouvernement Régional du Kurdistan s'intensifient d'années en années. En effet, les nombreuses visites bilatérales entre les autorités turques et Kurdes, le développement des échanges commerciaux bilatéraux, la lutte commune contre le terrorisme, etc., nous le montrent bien.

La question du PKK dans les nouvelles relations bilatérales entre Ankara et Erbil

Depuis 2013, l'Etat turc, avec la collaboration des dirigeants du Kurdistan Irakien, a entamé des négociations avec les membres du PKK pour mettre fin au conflit qui les oppose depuis plusieurs années. Le Parti des Travailleurs du Kurdistan, à partir de 1984, s'engage officiellement dans la lutte armée, recourant à l'action terroriste et lance des attaques contre les autorités turques. Le PKK s'installe et conduit ses opérations dans le Nord de l'Irak. La situation qui régnait après 1991 dans le Kurdistan Irakien, avec notamment la création de facto d'une entité politique autonome, a donné une occasion au PKK de renforcer son implantation dans cette région. Dans le même temps, les autorités turques ont multiplié leurs incursions transfrontalières en territoire Irakien contre les camps du PKK. Ces opérations se sont poursuivies au cours des années suivantes.

En 2003, suite à l'intervention américano-britannique en Irak, il y eut une instabilité régionale au niveau de la frontière Turco-Irakienne, ce qui permit aux combattant du PKK de mener plusieurs opérations militaires. A la suite de l'autonomie régionale acquise par les Kurdes d'Irak au sein du

Kurdistan Irakien (reconnue par la constitution Irakienne de 2005¹⁷), le PKK a davantage utilisé le Nord de l'Irak comme une base logistique, à partir de laquelle il a lancé des attaques terroristes en Turquie. En réponse, les opérations militaires turques se sont intensifiées. La Turquie aperçoit en effet l'existence d'un régime indépendant dans le Kurdistan Irakien comme une menace, qui pourrait encourager des tendances séparatistes au sein d'une partie des Kurdes de Turquie et au-delà, l'émergence d'une région autonome Kurde plus vaste. Pour autant la position turque a connu une certaine évolution. Si la Turquie insiste toujours pour que l'intégrité territoriale de l'Irak soit maintenue, elle s'attache désormais à renforcer ses relations avec le Gouvernement Régional du Kurdistan, sollicitant sa coopération dans sa lutte contre les forces du PKK en Irak.

En effet, rappelons qu'il y eut des accords qui ont été conclus entre la Turquie et l'Irak et qui ont permis aux militaires turcs de mener des opérations en territoire Irakien. Par exemple, parmi les passages importants du traité de 1926, il y a notamment des articles qui stipulent bien les garanties qui ont été prises, afin d'assurer la sécurité au niveau de la frontière Turco-Irakienne. L'article 9¹⁸ du traité en question déclare, que si un, ou plusieurs individus ont été interpellés, pour avoir commis un délit ou un crime des deux côtés de la frontière et qui viendraient à se réfugier dans le pays voisin ; il est précisé que ces derniers doivent être arrêtés par les autorités compétentes et être extradés vers le pays d'origine. Il faut également savoir, que le champ d'application de cette loi couvre une zone de 75 kilomètres en profondeur, de part et d'autre de la frontière qui sépare la Turquie de l'Irak, comme il l'est mentionné dans l'article 10¹⁹. Aujourd'hui, certains milieux en Turquie s'appuient sur ce traité pour

¹⁷ Article 117 de la Constitution Irakienne de 2005: "First: This Constitution, upon coming into force, shall recognize the region of Kurdistan, along with its existing authorities, as a federal region."

¹⁸ Selon l'article 9 du chapitre 2, du « Traité relatif à l'établissement de la frontière entre la Turquie et l'Irak » signé en 1926: "Au cas où un ou plusieurs individus armés ayant accompli un crime ou un délit dans la zone frontière voisine réussiraient à se réfugier dans l'autre zone frontière, les autorités de cette dernière zone sont tenues d'arrêter ces individus pour les mettre, conformément à la loi, à la disposition des autorités de l'autre Partie dont ils sont les ressortissants, avec leur butin et leurs armes."

¹⁹ Selon l'article 10 du chapitre 2, du « Traité relatif à l'établissement de la frontière entre la Turquie et l'Irak » signé en 1926: "La zone frontière dans laquelle ce chapitre du traité s'appliquera sera toute la frontière qui sépare la Turquie de l'Irak, ainsi qu'une zone de 75 kilomètres en profondeur de part et d'autre de cette frontière."

affirmer qu'il était déjà question, à l'époque, du droit de « hot pursuit » (mot d'origine anglaise qui signifie le droit de poursuite à chaud) dans l'accord de 1926. C'est-à-dire, que l'accord en question leur garantissait, déjà à l'époque, le droit de poster des forces spéciales de sécurité afin de poursuivre des opérations militaires en temps réel. Afin d'éviter que la frontière Turco-Irakienne ne devienne, par ailleurs, un foyer allant à l'encontre des intérêts des deux pays, l'article 12²⁰ de l'accord de 1926, stipule qu'aucune correspondance (de nature officielle ou politique) ne doit être entretenue par les autorités turques et irakiennes, avec des chefs ou cheiks ou autres membres de tribus ressortissants de l'autre Etat et qui se trouveraient justement sur le territoire de celui-ci.

Néanmoins, le protocole numéro 6, adopté en annexe au « Traité d'amitié et de bon voisinage entre l'Irak et la Turquie », qui fut signé entre ces deux pays, le 29 mars 1946, apporta quelques modifications à ces dispositions. Comme défini dans l'article 25²¹ du protocole en question, le protocole numéro 6 remplace la deuxième partie de l'accord signé le 5 juin 1926. Selon ces nouvelles dispositions, les deux parties doivent interdire toute action susceptible de mettre en péril la sécurité ou le régime de la partie adverse, veiller à avertir la partie adverse de toute activité suspecte et empêcher les coupables de se soustraire à la justice en traversant la frontière. Cependant, nous remarquerons que le protocole numéro 6, n'autorise pas les parties à prendre part à des actions militaires unilatérales, au-delà de la frontière. Il est bien précisé que les militaires ne pourront intervenir que dans une zone de 5 kilomètres de part et d'autre de la frontière, que cela ne pourra se traduire que par des exercices de tir (sur les champs de tirs aménagés) et tout cela, sous le commandement d'un officier²².

²⁰ Selon l'article 12 du chapitre 2, du « Traité relatif à l'établissement de la frontière entre la Turquie et l'Irak » signé en 1926: "Les autorités turques et les autorités irakiennes s'abstiendront de toute correspondance de nature officielle ou politique avec des chefs ou cheiks ou autres membres de tribus ressortissants de l'autre Etat et qui se trouvent effectivement sur le territoire de celui-ci. Elles ne permettront dans la zone frontière aucune organisation de propagande, ni réunion dirigées contre l'un ou l'autre Etat."

²¹ Selon l'article 25 du protocole signé, le 29 mars 1946, entre l'Irak et la Turquie: "Le présent Protocole remplace le Chapitre II de l'Accord du 5 Juin 1926 relatif aux rapports de bon voisinage entre l'Irak et la Turquie."

²² Selon l'article 15 du protocole signé, le 29 mars 1946, entre l'Irak et la Turquie: "Afin d'éviter toute méprise, les Hautes Parties Contractantes conviennent que les exercices de tir auxquels se livrent les formations militaires ne pourront avoir lieu,

Au vu de ces traités, nous pouvons nous interroger sur la remise en question et la légitimité que peut avoir l'armée turque, à pouvoir mener des incursions militaires terrestres dans la région du Kurdistan Irakien. Certes, elle en a le droit, comme il est stipulé dans les accords conclus avec l'Irak, mais il n'en demeure, néanmoins, qu'il subsiste aussi des limites que l'armée turque ne peut enfreindre. Notamment, lorsque celle-ci avait effectué des opérations militaires dans la région, suite à une attaque perpétrée contre le poste militaire d'Aktütün²³ qui fit 17 morts côté turc. Outre les incursions terrestres qui dépassaient souvent les fameux 5 kilomètres, les militaires turcs s'étaient alors contentés que des bombardements aériens. Aujourd'hui, on peut encore s'interroger sur l'efficacité de ces bombardements, qui n'ont pris pour cible, que les montagnes du Kurdistan Irakien.

Sous le régime de Saddam Hussein, un protocole de sécurité, signé le 15 Octobre 1984, entre la Turquie et l'Irak, a permis aux militaires turcs de pénétrer à l'intérieur du territoire Irakien jusqu'à une distance de 5 kilomètres, sans y avoir été autorisés, au préalable, par les autorités Irakiennes. Saddam Hussein, en guerre avec l'Iran et en proie à des difficultés avec les séparatistes du PKK dans la région du Kurdistan, n'y avait vu aucun inconvénient. A la fin de la guerre qui opposait l'Iran et l'Irak, le protocole n'a pas été reconduit, du fait, notamment, de la possibilité que l'Irak utilise ce même droit contre les Kurdes qui vivent en Turquie. La demande de remise en application, effectuée en 1990, a été indirectement refusée par Bagdad. Le nouvel ordre émergent à l'issue de la guerre du Golfe, a offert à la Turquie une plus grande marge de manœuvre dans le Kurdistan Irakien. Les militaires turcs ont notamment pu pénétrer au-delà des 5 kilomètres autorisés, sans qu'ils ne puissent être inquiétés, tandis qu'à l'époque, la Turquie justifiait ses opérations en s'appuyant sur le droit international et sur les législations des Nations Unies, elle veillait, ponctuellement, à s'assurer aussi du soutien de Massoud Barzani et de celui de Jalal Talabani.

En Octobre 2007, le gouvernement turc autorisa ses forces armées, avec l'accord du Parlement, à effectuer des opérations transfrontalières en

dans une zone de 5 kms de part et d'autre de la frontière, que sur les champs de tir aménagés à cet effet et sous le commandement d'un officier."

²³ Le 3 Octobre 2008, malgré la coopération stratégique des renseignements américano-Turco-kurdes, une attaque est perpétrée contre le poste militaire d'Aktütün.

Irak pour combattre le PKK. Tout au long des années suivantes, la Turquie a lancé toute une série d'offensives terrestres et aériennes dans la région dans le cadre d'un mécanisme de coopération trilatérale - Turquie, Etats-Unis, Irak - et en particulier avec le renseignement satellitaire apporté par les Etats-Unis. D'après les règles du droit international, ces opérations ne semblent pas être juridiquement justifiées. Les motifs sécuritaires, le motif de l'autoprotection, invoquée par la Turquie, ne peuvent pas justifier une exception à l'interdiction du recours à la force, prévue par l'article 2^e4 de la Charte des Nations Unies. L'interdiction du recours à la force s'avère applicable quelle que soit la légitimité du motif invoqué²⁴. La Cour internationale de Justice, dans l'Affaire du Déroit de Corfou²⁵, a notamment confirmé l'interdiction de l'emploi unilatéral de la force quelles qu'en soient les motivations, en dehors de la légitime défense, en soulignant que « *entre les Etats indépendants, le respect de la souveraineté territoriale est l'une des bases essentielles des rapports internationaux* ».

En ce qui concerne l'argument allégué que les interventions turques tombent dans le champ d'application du droit de légitime défense, il convient d'examiner les conditions de l'exercice d'un tel droit, telles qui découlent de l'article 51 de la charte des Nations Unies, ainsi que la pratique internationale. Selon l'article 51 de la Charte des Nations Unies, seule une agression armée d'origine étatique peut justifier l'exercice de la légitime défense, puisque ce dernier est envisagé dans le cadre des relations strictement interétatiques. En l'espèce, le PKK ne peut être considéré comme un organe de l'Etat Irakien ou de celui du Kurdistan Irakien, puisque les membres du PKK n'agissent pas sur les instructions, ou les directives, ou encore, ces derniers ne sont pas sous le contrôle du gouvernement de Bagdad et d'Erbil.

D'autre part, les initiatives turques en Irak ont également permis à la Turquie de mieux défendre sa position concernant ses offensives contre les groupes terroristes (PKK²⁶, KADEK²⁷, KONGRA-GEL²⁸, qui sont reconnus

²⁴ Isabelle Moulier, L'emploi de la force par la Turquie contre le Parti des Travailleurs du Kurdistan dans le nord de l'Irak, **Annuaire français de droit international**, 2008, pages 143-172.

²⁵ Déroit de Corfou (Royaume-Uni contre Albanie), arrêt du 9 avril 1949, Cour internationale de Justice, p. 35.

²⁶ En 1978, Abdullah Öcalan (leader indépendantiste kurde) fut le fondateur du Parti des travailleurs du Kurdistan (le PKK, « Partiya Karkerên Kurdistan » en kurde) et qui depuis août 1984 a débuté une insurrection armée contre l'Etat turc. Par ailleurs, nous pouvons remarquer qu'il subsiste encore beaucoup

comme étant des organisations terroristes par la Turquie, les Etats-Unis, l'OTAN et l'Union européenne), dont les affrontements ont lieu à la frontière Turco-Irakienne, appelée aussi « zone de sécurité ».

Sayfa/Page | 68

İGÜSBD
Cilt: 1 Sayı: 1
Haziran /
June 2014

Outre les offensives qui ont été menées par l'armée turque dans la région du Kurdistan Irakien, il faut savoir que d'après des accords bilatéraux qui furent signés entre la Turquie et l'Irak (en 1926, 1946 et 1989), l'Etat turc a pu obtenir le droit de disposer de plusieurs bases militaires et points d'observation dans ce pays, en particulier au niveau de la frontière Turco-Irakienne, afin de la sécuriser. Grâce à ces accords, l'armée turque avait même la possibilité de pénétrer à l'intérieur du territoire Irakien (avec notamment des incursions militaires pouvant pénétrées sur une profondeur de 75 km à l'intérieur de l'Irak). Or, avec les changements récents qui sont survenus en Irak, les accords en question ont été également redéfinis et renégociés avec la Turquie. Dorénavant, l'Etat turc ne peut effectuer d'opérations militaires dans la région, il faut que celui-ci obtienne au préalable l'accord du gouvernement de Bagdad et celui d'Erbil.

Les attaques du PKK se sont intensifiées davantage ces dernières années et cela aussi bien à la frontière Turco-Irakienne que dans le territoire turc, car le PKK a notamment pu profiter de l'instabilité et du manque de gouvernance dans la région du Kurdistan Irakien, en particulier dans les régions montagneuses qui séparent la Turquie et le Kurdistan Irakien. La Turquie, mécontente de la tournure que prenaient ces événements, a mené plusieurs opérations militaires dans le Kurdistan Irakien. Quoi qu'il en soit, cette situation d'instabilité permanente au

d'incertitudes et de questionnements concernant la vie de ce personnage. Par exemple, il serait très intéressant de pouvoir étudier et d'analyser les relations qu'il entretenait avec certains individus. En effet, en 1993, lorsqu'Uğur Mumcu (ancien journaliste travaillant pour le quotidien « Cumhuriyet ») effectuait des recherches sur « le problème kurde » et le PKK, celui-ci fut tué dans l'explosion de sa voiture. Peu avant son assassinat, Uğur Mumcu enquêtait précisément sur les relations entre le PKK et le service de renseignement turc, le MİT (l'Organisation du renseignement national, « Millî İstihbarat Teşkilatı » en turc).

²⁷ En avril 2002, le PKK est rebaptisé en tant que KADEK (Congrès pour la Liberté et la Démocratie au Kurdistan).

²⁸ En novembre 2003, le KADEK change encore de nom pour s'appeler désormais KONGRA-GEL (Congrès du peuple du Kurdistan). Par ailleurs, en août 2004, suite à des troubles internes qui sont survenus au sein de l'organisation, Osman Öcalan (le frère d'Abdullah Öcalan) décide de créer le Parti Patriotique et Démocrate (« Partiya Welatpareze Demokratik » en kurde ou PWD) qui est également actif dans la région du Kurdistan Irakien.

niveau de la frontière Turco-Kurde, rend difficile les nouvelles initiatives qui sont entreprises par Ankara et Erbil. La Turquie avait déjà une coopération stratégique avec le gouvernement Irakien et américain en ce qui concerne la question du PKK, mais avec la continuité des attaques, le 17 Octobre 2007, la Grande Assemblée nationale de Turquie autorisa l'armée à pouvoir intervenir contre les terroristes, même si cela pouvait être, le cas échéant, synonyme de franchissement de la frontière turque. Avec cette autorisation parlementaire, l'armée turque bombardait donc les cibles terroristes, tout en affirmant que ces derniers subissaient de grandes pertes.

Néanmoins, cela ne résolu en rien le problème car il y eut le 3 Octobre 2008, malgré la coopération stratégique des renseignements Américano-Turco-Kurdes, une attaque perpétrée contre le poste militaire d'Aktütün qui fit 17 morts du côté turc.

Le 8 Octobre 2008, le Parlement turc procéda à un vote qui approuvait de nouveau la prolongation du mandat précédent, autorisant ainsi le gouvernement turc à déployer des forces militaires pour des opérations transfrontalières jusqu'en territoire Irakien. Nous pouvons constater qu'après ces événements, il y eut des changements stratégiques dans la manière d'opérer de la Turquie en ce qui concerne la lutte contre le PKK. En effet, les autorités turques commençaient à affirmer que la résolution du combat mené contre le PKK ne devait pas se faire que d'un point de vue militaire, mais que bien au contraire, il fallait intégrer à ce processus d'autres facteurs (économiques, culturels, sociaux, etc.).

C'est aussi à ce moment-là que le gouvernement turc entama de façon plus active et visible, son rapprochement avec les dirigeants du Kurdistan Irakien. Certes, il faut savoir que la diplomatie turque qui est très expérimentée, notamment sur la question du PKK, avait déjà établi, d'une façon ou d'une autre, des relations avec les dirigeants Kurdes ou certains leaders du PKK, mais cela n'avait pas donné les résultats tant attendus. Avec ces nouvelles initiatives, l'Etat turc se disait prêt à discuter directement avec le Gouvernement Régional du Kurdistan, afin de collaborer et de coordonner ensemble la lutte contre le PKK²⁹. Grâce à cela,

²⁹ Zafer Kütük, « Peşmerge yolları kapattı Özel Kuvvetler işi bitirdi » (traduction: Les Peshmerga ont bloqué les routes et les Forces Spéciales ont achevé la mission). **STAR** [en ligne]. 20 mars 2012 [consulté le 20 mars 2012]. Disponible sur: <http://www.stargazete.com/politika/5-onemli-isim-yakalandi-haber-435716.htm>

les relations bilatérales Turco-Kurdes allaient prendre une toute nouvelle tournure. En 2008, l'ouverture du Consulat Général de Turquie à Mossoul en est un exemple bien concret. De plus, la Turquie ne songe pas à s'en arrêter là, car elle envisage également d'en ouvrir dans d'autres grandes villes de la région. Le fait d'avoir entamé des discussions directs avec le Gouvernement Régional du Kurdistan, a notamment permis à la Turquie de démontrer aux autres pays qu'elle n'avait pas de réticence à dialoguer avec les Kurdes, et prouvant ainsi, que même auparavant cela n'avait pas été une question de refuser l'existence de l'identité Kurde.

Le problème que pose le PKK ne se limite pas seulement à des actions terroristes, mais il donne également une mauvaise et donc une fausse image du peuple Kurde sur la scène internationale, et cela freine considérablement les initiatives de nombreux individus d'origine Kurde (loin de toutes actions violentes), qui ne font que réclamer davantage de droits culturels et la reconnaissance de leur identité. C'est pourquoi, avec l'entame des négociations qui ont eu lieu entre la Turquie et le gouvernement autonome Kurde, l'objectif recherché était aussi de faire comprendre à la communauté internationale, que le problème de la Turquie était avant tout un problème lié au terrorisme, celui de l'organisation sécessionniste terroriste PKK.

Cette situation permettait aux deux parties de coordonner une stratégie commune, dans laquelle les dirigeants Kurdes allaient jouer un rôle de médiateur. Par ailleurs, nous pouvons aussi comprendre la nécessité et l'importance de ces nouvelles initiatives bilatérales, car avec le retrait de certaines troupes Américaines à la fin 2011, la Turquie, mais aussi le Gouvernement Régional du Kurdistan, ont eu de nouvelles responsabilités dans la région. En effet, la sécurité et les enjeux économiques vont jouer un rôle prépondérant et inciter les deux parties à se rapprocher davantage dans les années qui viennent.

« L'Accord sur le Statut des Forces Américaines » (« Status of **Forces Agreement** » *en anglais*), qui fut signé entre la Turquie, l'Irak et les Etats-Unis, garantit essentiellement le maintien des forces étrangères en Irak jusqu'en 2011. L'accord de sécurité baptisé SOFA, est connu à l'origine sous le nom de « Convention entre les Etats parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces ». Dans ce type d'accord, eu égard à la possibilité de création de bases militaires dans les pays, on définit les statuts des personnels présents dans ces bases. Selon des responsables américains, bien qu'il apparaisse de prime abord comme un accord

comprenant la persistance de l'occupation américaine, il demeure néanmoins que le document stipule officiellement le retrait d'une grande partie des troupes Américaines de l'Irak. De plus, il semblerait que l'accord en question se limite exclusivement entre trois Etats (les Etats-Unis, la Turquie et l'Irak), écartant de fait le Gouvernement Régional du Kurdistan, car durant le processus de négociation, Massoud Barzani, le chef du Parti Démocratique du Kurdistan, n'a pas eu à traiter directement avec les Etats signataires.

Ledit accord revêt une importance particulière, car il comporte des articles visant à apaiser les craintes de l'Iran, dont ce dernier a récemment signé des contrats énergétiques avec la Turquie. En effet, conformément à l'accord, il est bien précisé que les territoires Irakiens ne pourront pas être utilisés à l'occasion d'attaques contre un pays tiers. L'Iran, pour sa part, mène également des offensives militaires contre le PJAK³⁰ qui opère sur son territoire. L'Iran, qui a une coopération militaire avec la Turquie, suit de très près l'évolution de la région et plus particulièrement en ce qui concerne les nouvelles relations entre la Turquie et le Gouvernement Régional du Kurdistan. Pour rappel, le 22 janvier 1946, la République de Mahabad fut créée dans le Nord-Ouest de l'Iran, mais l'existence de cet Etat Kurde ne dura pas plus d'une année, car elle fut battue par l'armée iranienne. Il faut également savoir que le général en chef de Mahabad était Moustapha Barzani, c'est-à-dire le père de Massoud Barzani (né à Mahabad), qui est actuellement le Président du Gouvernement Régional du Kurdistan et à la fois le chef du Parti Démocratique du Kurdistan. Justement, ce sont aussi ces événements passés qui incitent l'Iran à être davantage attentif sur la question du Kurdistan Irakien.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons constater que la Turquie et l'Irak attachent une importance majeure à leurs relations bilatérales, car les questions liées à la frontière demeurent un sujet extrêmement sensible. Le fait que Premier ministre Irakien (Nouri Al-Maliki) ait envoyé, de surcroît, des représentants diplomatiques à Ankara pour étudier le contenu de cet accord de sécurité, qui mentionne notamment des sujets relatifs aux diverses opérations transfrontalières, semble être particulièrement significatif. Dans l'accord en question, il est bien précisé que l'espace aérien Irakien passera sous le contrôle du gouvernement central de Bagdad à

³⁰ Le PJAK (Parti pour une vie libre au Kurdistan, « Partiya Jiyana Azad a Kurdistanê » en kurde) est une organisation politique et armée qui a été créée en 2004.

partir de 2009 ; ce qui signifie concrètement que la Turquie n'aura plus à négocier directement avec les Etats-Unis, mais avec le gouvernement de Bagdad et aussi avec celui d'Erbil, si elle envisage à l'avenir de faire des opérations aériennes dans la région du Kurdistan. En d'autres termes, les équilibres géopolitiques de la région vont être confrontés une fois de plus à des changements, qui se traduisent par une amplification des conflits armés dans la région, avec en particulier des tensions que l'on peut observer au niveau de la frontière Turco-Syrienne, mais également en Irak entre le gouvernement de Bagdad et celui d'Erbil. C'est aussi et avant tout, le gouvernement central Irakien qui pourrait bénéficier de cela, car il aura la possibilité de renforcer davantage son influence au sein du pays et notamment sur les pouvoirs locaux et régionaux. C'est pourquoi, le retrait des forces Américaines en 2011, a été sans conteste une étape primordiale, car elle constitua une indépendance effective de l'Irak.

Malgré le retrait d'une grande partie des militaires américains en Irak, il semblerait que la présence américaine va perdurer tout de même d'une façon ou d'une autre encore pour longtemps en Irak, notamment par le biais d'une forte influence via la diplomatie, les accords de défense Washington-Bagdad et un certain nombre de financements. De plus, le 5 janvier 2009³¹, il y eut l'ouverture officielle de leur nouvelle ambassade à Bagdad (au bord du fleuve Tigre), qui s'avère être la plus vaste et la plus chère ambassade du monde, avec une superficie de 42 hectares (quasiment aussi étendue que celle du Vatican qui en compte quarante-quatre) et dont le coût avoisine les 736 millions de dollars.

Enfin, rappelons que le 23 janvier 2009, à l'occasion de la visite officielle du ministre des Affaires étrangères Irakien en Turquie, Hoshyar Zebari, il fut annoncé que dans le cadre du mécanisme tripartite entre Ankara, Bagdad et Washington, un centre de commandement allait être créé dans la région du Kurdistan, plus précisément dans la ville d'Erbil³², afin de pouvoir lutter plus efficacement contre l'organisation terroriste

³¹ AFP. « Les Etats-Unis inaugurent leur nouvelle ambassade à Bagdad ». France 24 [en ligne]. 5 janvier 2009 [consulté le 5 janvier 2011]. Disponible sur: <http://www.france24.com/fr/20090105-etats-unis-irak-ambassade-zone-verte-bagdad-guerre-diplomate-gigantesque-complexe>

³² Cihan. « Erbil'de PKK'yla mücadele merkezi kuruluyor! » (traduction: Un centre de commandement pour lutter contre le PKK va ouvrir à Erbil !). **SABAH** [en ligne]. 23 janvier 2009 [consulté le 23 janvier 2009]. Disponible sur: <http://arsiv.sabah.com.tr/2009/01/23/haber.A739807DF2D4339B57D08C25A8E253F.html>

PKK³³ tout en effectuant un partage d'informations entre les services de renseignement américains, turcs et Irakiens. Lors de la conférence de presse commune qui était organisée, Hoshyar Zebari a tenu à préciser que ce centre aura pour mission d'assurer la sécurité frontalière, ainsi que d'empêcher les attaques du PKK à l'encontre de la Turquie depuis les territoires Irakiens. Le ministre Irakien a également souligné l'importance des relations bilatérales entre la Turquie et le Gouvernement Régional du Kurdistan, tout en affirmant que le gouvernement central de Bagdad encourageait fortement cette coopération Turco-Kurde.

L'Etat turc, qui a bien compris l'importance que pouvait susciter les relations bilatérales entretenues avec le Gouvernement Régional du Kurdistan, étudie régulièrement ce dossier en le mettant à l'ordre du jour lors de la réunion du Conseil de sécurité nationale (« Millî Güvenlik Kurulu » en turc ou MGK). De surcroît, cette question est discutée dans les milieux intellectuels, les médias, ou encore dans la classe politique turque. Car les relations entretenues entre ces deux parties ont des répercussions aussi bien dans la politique étrangère, que dans la politique intérieure de la Turquie. C'est pourquoi, la Turquie avait fait savoir par le biais de son ministre des Affaires étrangères, Ali Babacan, qu'elle avait donné son accord pour la création d'un centre de commandement stratégique à Erbil, car cela allait considérablement contribuer à éradiquer les activités du PKK.

Nous pouvons aussi constater que ces dernières années, l'attitude du Gouvernement Régional du Kurdistan semble avoir changé en ce qui concerne le problème du PKK, car dorénavant, il n'hésite plus à condamner les attaques terroristes qui sont perpétrées contre la Turquie et à prendre certaines mesures, afin que les attaques en question prennent fin³⁴.

³³ Köylü, Hilal. « PKK'ya karşı üçlü komuta merkezi Kürt ili Erbil'de kuruluyor » (traduction: Un centre de commandement tripartite va être créé dans la province kurde d'Erbil pour lutter contre le PKK). **Radikal** [en ligne]. 24 janvier 2009 [consulté le 24 janvier 2009]. Disponible sur: <http://www.radikal.com.tr/Radikal.aspx?aType=RadikalDetay&ArticleID=918388&CategoryID=98&Date=2009-01-24T00:00:00>

³⁴ AA. « Irak'tan Türkiye'ye jest » (traduction: un geste de la part de l'Irak à la Turquie). Milliyet.com.tr [en ligne]. 29 juin 2008 [consulté le 21 février 2011]. Disponible sur: <http://www.milliyet.com.tr/Dunya/SonDakika.aspx?aType=SonDakika&ArticleID=887836&Kategori=dunya&b=Iraktan%20Turkiyeye%20jest>

Le 28 juillet 2009, il y eut la troisième réunion du Comité ministériel en charge du mécanisme tripartite, crée afin de promouvoir la coopération entre la Turquie, l'Irak et les Etats-Unis, dans le cadre de la lutte contre l'organisation terroriste PKK. La réunion fut présidée par Beşir Atalay, ministre de l'Intérieur de la République de Turquie, pour la délégation turque, Shirwan Al-Waili, ministre d'Etat responsable de la Sécurité nationale, pour la délégation Irakienne et côté américain, ce fut le général Steven Hummer, commandant adjoint de la Force multinationale en Irak, qui fut présent. A l'issue de cette troisième réunion, le ministre turc a rappelé que la première eut lieu au mois de novembre 2008 et que la seconde s'était déroulée en avril 2009. Celui-ci a également exprimé la joie qu'il avait de recevoir les délégations Irakiennes et Américaines, tout en soulignant la particularité de cette réunion, qui se tenait pour la première fois à Ankara. A cette occasion, Beşir Atalay a réitéré la décision du sommet de renforcer l'efficacité de la coopération tripartite et a affirmé que la question des moyens mis en œuvre pour le renforcement de celle-ci, visant à mettre un terme aux actions terroristes du PKK, avait été au cœur de la discussion. Le ministre turc a également fait part de la satisfaction de l'Irak et des Etats-Unis, à l'idée d'une coopération renforcée et de la fermeté en matière de lutte contre le terrorisme. Beşir Atalay a rappelé que toutes les questions qui étaient liées au problème du PKK, avaient été prises en considération et a souligné qu'en plus des réunions du mécanisme tripartite, des réunions du sous-comité avaient lieu chaque semaine à Bagdad. Il a également affirmé que l'échange d'informations entre les parties s'opérait continuellement et que cela était notamment possible grâce au centre de commandement qui est basé à Erbil. Le ministre turc a souligné l'implication de la Turquie dans le processus, en rappelant les propositions faites par la Turquie lors de la réunion, notamment pour améliorer et renforcer la coopération. Il a aussi déclaré que les questions de coopération en matière de sécurité avaient été traitées lors cette réunion et qu'il avait notamment été question d'une nouvelle coopération dans le domaine de la formation et de l'éducation, des policiers, des militaires, des services de renseignement et ainsi que de la formation des cellules de sécurité Irakiennes. Enfin, Beşir Atalay a conclu en déclarant que la prochaine réunion aurait lieu au mois d'Octobre, à Bagdad. Rappelons qu'à l'occasion de ces réunions, certes, des entretiens ont lieu à Bagdad, mais, cependant, il y en a également d'autres qui se déroulent à Erbil, ville où siège le Gouvernement Régional du Kurdistan. Cela nous prouve, une fois de plus, que l'Etat turc attache également une importance croissante aux relations qu'elle entretient avec le gouvernement Kurde.

Depuis le début de cette coopération, qui fut entamée entre les Etats-Unis, la Turquie et l'Irak, nous pouvons remarquer qu'il y eut plusieurs réunions entre ces parties, afin de résoudre concrètement les difficultés et les problèmes qui subsistent, actuellement, dans la région du Kurdistan. En effet, en avril 2010, lors d'une autre réunion qui fut organisée, un consensus fut trouvé entre les parties, afin de résorber les problèmes qui sont actuellement visibles au niveau de la frontière turque. C'est pourquoi, il fut décidé que pour 2011, il allait y avoir un vaste chantier, afin de construire une dizaine de barrages³⁵ à la frontière turque, notamment pour mettre fin aux activités du PKK dans cette région très sensible. Suite au retrait américain d'Irak et avec les négociations qui furent menées entre le gouvernement turc et les membres du PKK, un cessez-le-feu fut convenu entre les parties. Afin de résorber le problème du PKK³⁶ et d'y apporter des avancées concrètes et significatives³⁷, le 19 Octobre 2009, suite à l'appel d'Abdullah Öcalan, qui est le fondateur du PKK, des membres issus du PKK (arrivant du Kurdistan Irakien, d'Irak et même de certains pays d'Europe) s'étaient rendus de leur plein gré en Turquie, à Silopi, en passant par le poste frontalier de Khabur, qui se situe à la frontière Turco-Irakienne, en vue d'aboutir, concrètement, à une paix durable au niveau de la région³⁸. Suite à de ces événements, des personnes constituées d'une trentaine de civils et de rebelles Kurdes, se sont présentées aux autorités turques comme étant un « Groupe de Paix » et ont adressé, de surcroît, une lettre au gouvernement turc, dans laquelle ils déclaraient les raisons pour lesquelles ils étaient venus en Turquie, avec, notamment, la volonté de participer à l'établissement d'une base réelle pour la paix³⁹. Ces derniers ont également

³⁵ Perrier, Guillaume. « Turquie, Syrie, Irak: les barrages de la discorde ». Le Monde.fr [en ligne]. 16 mars 2009 [consulté le 16 mars 2011]. Disponible sur: http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/03/16/turquie-syrie-irak-les-barrages-de-la-discorde_1168422_3244.html

³⁶ Bastion, Jérôme. « Ankara déterminé à chasser les rebelles du PKK ». RFI [en ligne]. 27 décembre 2008 [consulté le 27 décembre 2010]. Disponible sur: http://www.rfi.fr/actufr/articles/108/article_76586.asp

³⁷ Marchand, Laure. « Des rebelles kurdes déposent les armes ». LE FIGARO.fr [en ligne]. 12 novembre 2009 [consulté le 25 avril 2011]. Disponible sur: <http://www.lefigaro.fr/international/2009/11/12/01003-20091112ARTFIG00010-des-rebelles-kurdes-deposent-les-armes.php>

³⁸ Marchand, Laure. « La voie étroite des Kurdes entre Irak et Turquie ». LE FIGARO.fr [en ligne]. 7 Octobre 2009 [consulté le 7 février 2011]. Disponible sur: <http://www.lefigaro.fr/international/2009/10/08/01003-20091008ARTFIG00007-la-voie-etroite-des-kurdes-entre-irak-et-turquie.php>

³⁹ Marchand, Laure. « Ankara libère des rebelles kurdes du PKK ». LE FIGARO.fr [en ligne]. 20 Octobre 2009 [consulté le 20 Octobre 2009]. Disponible sur:

réclamé qu'il y ait plus de droits politiques et culturels qui soient accordés à la communauté Kurde vivant en Turquie et la fin des opérations militaires de l'armée contre les rebelles du PKK, afin de soutenir les efforts qui sont menés par le gouvernement turc et pour que soit instaurée une paix définitive dans le conflit qui les oppose à l'Etat turc. Dans le cadre de cette initiative, il avait été décidé qu'il y aurait, par la suite, d'autres Groupes de Paix qui allaient se rendre en Turquie.

Nous pouvons observer, que déjà, en 1999, suite à l'arrestation d'Abdullah Öcalan au Kenya, par des agents turcs et avec, en particulier, l'aide des services de renseignement américains et israéliens (et dans une certaine mesure, grâce aux services secrets grecs), une initiative du même genre eut lieu, mais, à l'époque, les attentes tant espérées, qui visaient notamment à promouvoir un consensus entre les autorités turques et celles du PKK, ne se produisirent pas.

Quoi qu'il en soit, il est évident que sans la résolution de la question du PKK, les relations entre la Turquie et le Kurdistan Irakien connaîtront des difficultés. Les autorités turques, qui sont bien conscients que cette situation pourrait engendrer à l'avenir de graves problèmes, ont décidé d'entamer de nouvelles négociations avec le chef du PKK en décembre 2012. Même si ces derniers ne souhaitent pas préciser la nature de ces négociations, il semblerait tout de même qu'ils aient réussi à trouver un accord avec Abdullah Öcalan, afin d'en finir avec le conflit qui oppose, depuis de nombreuses années, l'Etat turc et le PKK. Enfin, rappelons que c'est ce même Abdullah Öcalan, qui, en 2010, écrivait dans son ouvrage (traduit en français), intitulé *Guerre et paix au Kurdistan : Perspectives pour une résolution politique de la question Kurde*, qu'il souhaitait trouver une solution à ce conflit.

« J'offre à la société turque une solution simple. Nous réclamons une nation démocratique. Nous ne nous opposons ni à l'unité de l'Etat, ni à la République. Nous acceptons la République avec sa structure unitaire et sa laïcité. Nous considérons toutefois qu'elle doit être redéfinie selon les normes d'un Etat démocratique respectant les différents peuples et cultures et les droits de ceux-ci. »

Si la Turquie arrive à résoudre une bonne fois pour toute la question du PKK, il est évident que cela lui donnerait de nouvelles opportunités régionales et en particulier, dans ses relations bilatérales avec le Kurdistan Irakien, qui ne pourront que se renforcer davantage dans les années à venir.

Les relations économiques et commerciales entre la Turquie et le Kurdistan Irakien

Nous pouvons observer que la Turquie est dans un espace géographique qui se situe à proximité de 70 percent des réserves mondiales de pétrole, avec en particulier celles du Moyen-Orient. Cette situation permet à la Turquie de jouer un rôle de « pont » pour les énergies naturelles entre les pays sources et les marchés de consommations. La Turquie attache une importance majeure au développement de la région, tout comme avec la création dans les années 70 du Projet d'Anatolie du Sud-est (« Güneydoğu Anadolu Projesi » en turc ou GAP) qui a plusieurs objectifs comme l'irrigation du Sud-est anatolien, la production de l'électricité par le biais des barrages (Keban, Karakaya, Atatürk) ou encore l'industrialisation et la création d'emplois dans la région. Le projet en question est d'autant plus important pour le Moyen-Orient car il touche également la question sensible du partage de l'eau entre la Turquie, l'Irak et la Syrie. Dans un avenir très proche, à cause de l'appauvrissement des ressources en eau, il semble évident que la politique de l'eau va jouer un rôle majeur dans la région et que cela se reflétera de fait dans les relations bilatérales et multilatérales qu'entretient la Turquie avec les pays voisins. Par exemple, nous pouvons constater qu'après la guerre, l'Irak qui est un pays en pleine reconstruction devrait augmenter sa consommation d'eau ces prochaines années. Nous pouvons nous attendre à ce que la question de l'eau, qui est le nouvel instrument diplomatique, puisse aussi être utilisée par la Turquie comme moyen de pression notamment lors de ses relations diplomatiques avec le Gouvernement Régional du Kurdistan.

Par ailleurs, grâce aux multiples aides financières et aux investissements qui ont été apportés aux différents pays, dont l'Irak, l'Agence Turque à La Coopération et au Développement (« Türk İşbirliği ve Kalkınma Ajansı » en turc ou TİKA) a pu promouvoir ainsi un développement et une dynamique régionale. C'est justement de cela dont la Turquie aura tant besoin à l'avenir si elle veut jouer au mieux son rôle de point de transit majeur entre les centres économiques du monde et les

sources d'énergies.

D'autre part, nous pouvons remarquer qu'il subsistait déjà et cela depuis fort longtemps, des échanges économiques et énergétiques entre la Turquie, l'Irak et le Gouvernement Régional du Kurdistan. En effet, d'après les chiffres fournis par le Ministère des Affaires étrangères turques, il y aurait des centaines d'entreprises qui contribuent aux exportations d'énergie électrique, d'eau, d'hydrocarbures, de produits alimentaires, d'électroménager, de biens de consommation ou encore de matériel électronique et qui ont une présence et un poids économique important en Irak où elles y commercialisent notamment des ressources énergétiques, comme le gaz naturel ou encore y produisent de l'électricité. De plus, ces entreprises sont aussi très actives dans le domaine des transports terrestres (routes, voies ferrées). La Turquie est déjà l'un des principaux partenaires commerciaux de l'Irak. Dans la région du Kurdistan les entreprises et les produits turcs contribuent fortement à l'économie⁴⁰. De plus, il y a également des compagnies énergétiques qui engagent notamment des négociations pour des contrats pétroliers. Tout comme le pétrole qui est extrait dans la province de Kirkouk et acheminé par oléoduc jusqu'au port de Ceyhan (situé sur la côte méditerranéenne de la Turquie). Il semblerait donc que les investissements de la Turquie jouent un rôle non négligeable dans ce pays et plus particulièrement en ce qui concerne la région du Kurdistan Irakien. De surcroît, on estime qu'il y a plus de dix mille Kurdes (ayant la nationalité turque) qui résident et travaillent dans la région du Kurdistan. Cette migration de travailleurs a également eu lieu en provenance de l'Irak. Ce sont aussi ces phénomènes migratoires qui ont contribué fortement au développement des relations économiques.

Il faut également savoir que la région autonome du Kurdistan profite également de son attrait pour les autres capitaux étrangers, notamment lorsqu'il est question de signer des contrats pétroliers et ceci pas seulement avec les pays voisins qui l'entourent, car le cas échéant, le gouvernement autonome Kurde n'hésite pas à conclure des accords commerciaux ou bien des accords de partenariat économique avec d'autres pays (Allemagne, France, Corée du sud, Chine, etc.). C'est pourquoi, le 6 août 2007, le Gouvernement Régional du Kurdistan avait adopté une loi sur

⁴⁰ Yelda Ataç, « Müteahhitler Irak'ta 50 milyar dolarlık iş peşinde » (traduction: les entrepreneurs veulent conquérir un marché de 50 milliards de dollars en Irak). **Hürriyet** [en ligne]. 27 janvier 2003 [consulté le 16 janvier 2011]. Disponible sur: <http://hurarsiv.hurriyet.com.tr/goster/haber.aspx?viewid=224501>

le pétrole et le gaz pour que les compagnies étrangères puissent justement investir dans le Kurdistan Irakien. Grâce à cela, on compte désormais plus d'une trentaine de compagnies étrangères qui opèrent actuellement dans la région. Avec l'adoption de cette loi, les autorités Kurdes ont ainsi pu démontrer qu'ils avaient bel et bien le contrôle des ressources pétrolières présentes dans la région du Kurdistan.

Par ailleurs, nous pouvons observer que les échanges économiques qui existent entre la Turquie, l'Irak et le Gouvernement Régional du Kurdistan sont d'autant plus facilités car il subsiste depuis fort longtemps des liens à la fois historiques, culturels et ethniques entre les peuples qui vivent dans cette région.

Si l'on tient compte des chiffres qui avaient été communiqués par le ministre turc de l'Industrie et du Commerce, qui prévoyait notamment que les échanges bilatéraux Turco-Irakiennes allaient atteindre la somme d'environ 10 milliards de dollars dans les prochaines années, on peut comprendre dès lors les intérêts économiques que peut avoir la Turquie en intensifiant davantage ses relations aussi bien avec le gouvernement central de Bagdad, qu'avec celui d'Erbil. En effet, lorsque l'on examine attentivement la question des relations économiques Turco-Irakiennes, nous pouvons constater qu'au fil des années le montant des investissements entre les deux pays n'a fait que croître passant de 940 millions de dollars en 2003 à 3,5 milliards en 2007, pour enfin aboutir à la somme d'environ 7,5 milliards de dollars en 2010⁴¹. Au vu de ces chiffres nous comprenons pourquoi la Turquie attache une attention particulière aux relations bilatérales qu'elle entretient avec l'Irak, n'hésitant pas à intensifier ses initiatives économiques qui semblent également être bénéfiques pour la région du Kurdistan. Justement, afin de promouvoir les échanges bilatéraux entre la Turquie et l'Irak, la diplomatie turque a entamé de nouvelles relations avec le gouvernement Irakien. Le 10 juillet 2008, le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan et son homologue Irakien Nouri Al-Maliki se sont engagés à relancer les relations bilatérales entre les deux pays.

Par ailleurs, les dirigeants ont signé à cette occasion un accord prévoyant la création d'un « Conseil Chargé de la Coopération Stratégique »

⁴¹ Site Internet du ministère des Affaires étrangères de la Turquie. [Consulté le 20 novembre 2012]. Disponible sur: <http://www.mfa.gov.tr/turkiye-irak-ekonomik-iliskileri-ve-turkiye-nin-yeniden-imar-surecine-katkisi.tr.mfa>

entre les deux Etats. Cette coopération visait à promouvoir les relations bilatérales notamment en ce qui concerne les différents domaines, politique, économique, culturel, énergétique et sécuritaire. Cette visite avait également permis à ce que les relations économiques se développent davantage entre la Turquie et l'Irak ; pays qui après la guerre connaît une phase de reconstruction et donc qui est propice aux investissements. Ces initiatives ne pourront que faciliter à l'avenir les échanges Turco-Irakiennes. Rappelons également que cette visite fut historique, car depuis le début de la guerre en 2003, officiellement, il n'y eut aucun dirigeant turc qui s'était rendu en Irak⁴². D'ailleurs, peu de temps après cette rencontre, le 27 Octobre 2008, la compagnie aérienne turque (« Türk Hava Yolları » en turc) a repris ses vols⁴³ à destination de Bagdad. En effet, au mois d'août 1991, les liaisons aériennes en direction de Bagdad étaient interrompues à cause de la guerre et ce n'est donc que 17 années plus tard qu'a pu reprendre de nouveau le trafic aérien. Pour l'instant, les vols à destination de Bagdad n'ont lieu que trois jours dans la semaine, sachant que cela va se développer et s'intensifier davantage dans les prochaines années à venir, et plus particulièrement, en ce qui concerne les liaisons aériennes avec les autres villes telles qu'Erbil, Sulaymaniya ou bien encore Mossoul (dont les vols directs entre Mossoul et Istanbul ont repris depuis le 7 juin 2009). La région du Kurdistan s'est dotée de deux nouveaux aéroports internationaux situés à Erbil et à Sulaymaniya. A eux deux, ils assurent plus de 80 vols par semaine en provenance de Vienne, Francfort, Stockholm, Amsterdam, Dubaï, Amman et Istanbul.

De surcroît, en février 2010, il y eut l'ouverture des lignes ferroviaires reliant la Turquie et l'Irak (traversant également la région du Kurdistan Irakien), cela afin de contribuer justement à une meilleure entente entre les deux pays dans les années à venir. Le rapprochement entre ces deux pays était également visible lorsque le Président Irakien (Jalal Talabani) s'était rendu à Ankara le 7 mars 2008 ou bien encore quand le Président turc (Abdullah Gül) avait effectué une visite officielle à Bagdad le 23 mars 2009. Lors de cette même visite le Président Gül rencontra aussi le Premier ministre du Gouvernement Régional du Kurdistan Nechirvan

⁴² En 1976, Fahri Sabit Korutürk fut le dernier président turc à avoir effectué une visite officielle en Irak.

⁴³ Cihan Haber Ajansı (Cihan, agence de presse turque). « THY uçağı 17 yıl sonra Bağdat'ta » (traduction: 17 ans après la compagnie aérienne turque est de nouveau présente en Irak). Haber7.com [en ligne]. 26 Octobre 2008 [consulté le 26 novembre 2010]. Disponible sur:

<http://www.haber7.com/haber/20081026/THY-ucagi-17-yil-sonra-Bagdatta.php>

Idris Barzani, qui également est le neveu de Massoud Barzani. Justement, afin de favoriser les relations entre la Turquie et le Kurdistan Irakien, le Gouvernement Régional du Kurdistan avait également affirmé qu'il avait l'intention d'inviter les autorités turques aux prochaines conférences d'Erbil. Cela permettant ainsi aux deux parties de renforcer davantage leurs relations bilatérales. Par ailleurs, nous pouvons remarquer que les relations bilatérales entre la Turquie et l'Irak sont diverses.

Par exemple, nous savons que déjà 1999, des contrats furent signés avec l'Organisation Nationale Irakienne de Commercialisation du Pétrole, c'est-à-dire la SOMO (« State Oil Marketing Organisation » en anglais) qui fournissait une grande partie du pétrole turc. Du reste, c'est cette même organisation qui permit au gouvernement turc d'entamer des pourparlers avec les responsables du gouvernement autonome Kurde. L'initiative de la SOMO était d'une part politique, mais aussi économique ; politique, car cela contribuait à ce que la Turquie entame des pourparlers avec le Gouvernement Régional du Kurdistan, car désormais c'était aussi avec lui que le gouvernement turc devait mener ses négociations commerciales. Mais cette initiative avait également un aspect économique car cela permettait à la Turquie d'avoir un nouveau partenaire économique avec lequel elle se devait d'approfondir ses échanges commerciaux. En effet, si l'on prend en considération le fait qu'il subsiste d'importantes réserves de pétroles dans le Kurdistan Irakien et qu'à l'avenir l'acheminement de ces ressources énergétiques devront aussi transiter par la Turquie⁴⁴, nous pouvons dès lors comprendre les motivations et les intérêts que peut avoir le gouvernement turc à reconnaître et renouer le dialogue avec le Gouvernement Régional du Kurdistan.

Bien entendu, les perspectives turques qui sont mises en œuvre en ce qui concerne le développement des relations avec l'Irak ou le Kurdistan Irakien ne sont pas qu'unilatérales. En effet, il y a également des visites (de plus en plus nombreuses) qui sont effectuées par les ministres Irakiens et Kurdes en Turquie. Par exemple, le 30 juin 2008, le ministre Kurde Barham Salih avait rencontré son homologue, le ministre d'Etat turc Kürşat Tüzmen où ils avaient notamment pu discuter et négocier sur les divers projets économiques et les investissements qui allaient être mis en œuvre dans la

⁴⁴ Bostan Cemiloğlu, « Irak, Türkiye üzerinden petrol ihracına başlıyor » (traduction: l'Irak commence son exportation du pétrole par la Turquie). **ZAMAN ONLINE** [en ligne]. 22 août 2007 [consulté le 26 novembre 2010]. Disponible sur: <http://www.zaman.com.tr/haber.do?haberno=578845>

région. Le ministre Irakien avait affirmé qu'en ce qui concerne ces projets la Turquie était placée en tête de liste et était considérée par ailleurs, comme l'un des pays prioritaires dans les relations économiques entretenues avec l'Irak. Il fut stipulé que c'est particulièrement dans le domaine des travaux publics, tels que la construction de bâtiments, d'hôpitaux, d'établissements scolaires et dans les investissements pétroliers qu'allait s'intensifier le marché économique turc. Le ministre Barham Salih mentionna également que l'oléoduc pétrolier Kirkouk-Yumurtalik allait être rénové et qu'il y avait un projet en cours afin d'industrialiser la frontière qui sépare la Turquie de la région du Kurdistan Irakien. Cette industrialisation au niveau de la frontière Turco-Kurde permettra d'intensifier les relations économiques transfrontalières, car dans les années à venir, il est évident que la région va également jouer un rôle considérable dans le domaine énergétique.

De surcroît, le projet Nabucco pourrait également contribuer à l'intensification de ces échanges. Nabucco est un projet de gazoduc qui relie l'Asie centrale à l'Europe. Ce projet permettra notamment de diversifier les sources d'approvisionnement et les trajets d'acheminement du gaz naturel en Europe. D'ores et déjà, nous pouvons affirmer que ce projet aura une place considérable dans la politique énergétique européenne, car il est évident que Nabucco, une fois le projet terminé, va avoir des répercussions et contribuer, de facto, à des changements géopolitiques profonds auxquels devront faire face aussi bien les pays de l'Europe, que ceux de l'Asie. Concrètement, Nabucco sera un gazoduc long de 3 300 kilomètres qui partira de la ville d'Erzurum en Turquie et traversera la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie, pour arriver à Baumgarten an der March, un des plus importants pôles gaziers d'Autriche. Parmi les 3 300 kilomètres du gazoduc, 2 000 km traverseront la Turquie, 400 km la Bulgarie, 460 km la Roumanie, 390 km la Hongrie et 46 km l'Autriche. Par ailleurs, Nabucco sera relié au gazoduc Tabriz-Erzurum et au pipeline du Caucase du Sud rejoignant ainsi le gazoduc transcasprien. Du gaz en provenance de l'Irak pourra également être importé du champ d'Ekas. De plus, il est prévu de transférer le gaz naturel de la région de Chemchemal, située entre les villes de Kirkouk et Sulaymaniya, au projet Nabucco.

De plus, nous pouvons aussi remarquer que les compagnies autrichiennes et hongroises (OMV et MOL) sont influentes dans la région du Kurdistan Irakien. En effet, pour ce qui est de la compagnie autrichienne OMV, celle-ci a acquis 10 percent de parts de la Pearl Petroleum Company

Limited, laquelle développe deux grands champs gaziers, à Khor Mor et Chemchemal, situés dans la région du Kurdistan Irakien. Dès lors, nous pouvons mieux comprendre les motivations qui ont poussé l'Autriche à être l'un des premiers pays à vouloir ouvrir des liaisons aériennes en direction des principales villes du Kurdistan Irakien. Quant à la compagnie hongroise MOL, cette dernière a également acquis 10 percent de parts de la Pearl Petroleum Company Limited, compagnie qui détient justement les intérêts de Dana Gas et Crescent Petroleum, qui sont deux compagnies privées émiraties présentes également dans la région du Kurdistan Irakien. Ces alliances stratégiques permettront, de facto, de mener à bien la réalisation du projet Nabucco et d'accroître l'influence des principales compagnies pétrolières et gazières (notamment européennes) dans la région du Kurdistan Irakien.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons donc observer que Nabucco et les autres projets qui sont à venir, joueront un rôle considérable en ce qui concerne la question de l'approvisionnement énergétique de l'Europe et de l'Asie. Comme les pays du Moyen-Orient se situent dans une position stratégique, en particulier, pour ce qui est de la région du Kurdistan Irakien et de la Turquie, qui est un point de passage important dans cette route de l'énergie (qui se substitue à la route de la soie), il est évident que ces derniers, afin d'assurer un approvisionnement énergétique sécurisé, n'hésiteront pas à développer et renforcer davantage leurs relations économiques. Ankara qui transportait jusqu'à aujourd'hui le pétrole de la Caspienne via l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan achemine, depuis le 1^{er} juin 2009, le pétrole de la région du Kurdistan Irakien vers les marchés mondiaux en passant par la Méditerranée. Les nombreuses opportunités économiques qu'offre la région du Kurdistan Irakien contribuent à l'intensification et au développement des relations bilatérales entre Ankara et Erbil. Il s'avère que les dirigeants turques et Kurdes ont aussi des intérêts communs, mais aussi divergents par rapport aux événements qui se produisent en Irak ; tout comme les Etats-Unis, la Chine, l'Union européenne, la Russie, l'Iran, la Syrie ou encore Israël⁴⁵ qui est sans conteste l'une des puissances régionales. En effet, tout comme les autres

⁴⁵ Maurizio Scaini, « L'évolution des rapports entre Israël et l'Iran, déclin de l'hégémonie occidentale au Moyen-Orient ». Cairn.info [en ligne]. Outre-Terre 2/2011 (n°28), p. 483-492. [Consulté le 8 mars 2012]. Disponible sur: http://www.cairn.info/gate3.inist.fr/article.php?ID_ARTICLE=OUTE_028_0483&DocId=99737&Index=%2Fcairn2Idx%2Fcairn&TypeID=226&HitCount=2&hits=ed+ec+0&fileext=html#hit1

pays de la région, Israël a également des intérêts, mais aussi des projets qu'elle voudrait bien concrétiser comme par exemple avec la réouverture des oléoducs Kirkouk-Haïfa et Mossoul-Haïfa. In fine, nous pouvons donc observer que les relations économiques entre la Turquie et le Kurdistan Irakien augmentent chaque année. Par ce biais, la Turquie veut accroître son influence économique au Kurdistan Irakien.

Conclusion

Après l'intervention américano-britannique en Irak, nous pouvons observer que la politique étrangère turque a subi des changements qui ont eu des répercussions visibles au niveau régional. La cause de cette métamorphose de la politique étrangère de l'Etat turc, est due à la question du Kurdistan Irakien⁴⁶. Dans ce contexte, nous pouvons être amenés à nous interroger sur la nature de ces changements, qui, du reste, ont commencé depuis 2003 et se poursuivent encore de nos jours. L'émergence du Kurdistan Irakien au Moyen-Orient est l'une des conséquences de l'intervention militaire de la coalition américano-britannique en Irak. En effet, la création du Kurdistan Irakien, qui doit pour beaucoup son indépendance à l'interventionnisme américain, irrite quelque peu les autorités turques, qui voient d'un mauvais œil l'autonomie de cette région. L'autonomie grandissante du Kurdistan Irakien a engendré de nouvelles problématiques au niveau régional. Face à cette nouvelle conjoncture qui se dessine au Moyen-Orient, nous pouvons observer que les autorités turques veulent se positionner comme une puissance régionale. La région du Kurdistan Irakien, qui faisait partie des territoires ottomans, est d'une importance stratégique pour la Turquie. Outre l'épineuse question de Kirkouk et de Mossoul, qui sont des régions riches en pétrole, le fait que le Kurdistan d'Irak soit devenu un Etat embryonnaire, qui, vraisemblablement, proclamera son indépendance dans les années à venir, inquiète les autorités turques. De surcroît, il y a également la question du PKK (le Parti des travailleurs du Kurdistan, Partiya Karkerên Kurdistan en Kurde), qui joue un rôle important au niveau de la frontière Turco-Kurde et qui fait que la région connaît une instabilité permanente à cause des affrontements qui les opposent aux militaires turcs. Suite à l'intervention américaine de 2003, la Turquie a toujours fait savoir qu'elle était pour

⁴⁶ Gérard Chaliand, « L'Irak, le Kurdistan et le débat turc ». LE FIGARO.fr [en ligne]. Mis à jour le 4 décembre 2007 [consulté le 3 novembre 2010]. Disponible sur: <http://www.lefigaro.fr/debats/2007/11/20/01005-20071120ARTEFIG00330-lirak-le-kurdistan-et-le-debat-turc.php>

l'unité de l'Irak. Néanmoins, les divergences politiques et économiques profondes qui opposent le gouvernement central de Bagdad et d'Erbil, nous font comprendre qu'il y aura encore des tensions graves à venir en Irak.

Depuis la guerre de 2003, la situation géopolitique a évolué au Moyen-Orient. Des changements sont survenus au niveau de la région du Kurdistan Irakien. Ces modifications ont eu des répercussions au niveau sociétal également. En effet, désormais, les Kurdes qui vivent dans le Kurdistan Irakien jouissent d'une autonomie renforcée. Cette autonomie revendiquée est présente aussi bien au niveau politique, économique, culturel et même sociétal. Le Kurdistan Irakien demeure encore, de nos jours, une zone sensible, qui a autant d'importance pour la Turquie, pour les Etats-Unis, mais aussi pour les autres pays, qui souhaitent aussi entretenir des relations sur le long terme avec cette nouvelle région autonome généreusement dotée en pétrole.

En effet, si l'on prend en considération les multiples transformations auxquelles la région est, et va probablement être confrontée (avec notamment les fluctuations de populations, les conflits ethniques et religieux⁴⁷, les conflits à venir liés aux ressources naturelles, etc.), nous pouvons dès lors mieux comprendre la présence turque (mais aussi américaine et étrangère) au niveau de la région, qui, afin de contribuer à l'élaboration d'une coopération stratégique avec les autorités du gouvernement de Bagdad et de celui d'Erbil, attachent une attention particulière à leur politique étrangère, en intensifiant davantage leurs relations bilatérales et multilatérales. Au vu de ces faits, nous pouvons nous demander comment les choses peuvent-elles évoluer en Irak ? Malheureusement, il semblerait que les évènements à venir n'aillent pas dans le sens d'une stabilité dans le pays.

Aujourd'hui, c'est la ville d'Erbil qui fait office de capitale à la région du Kurdistan Irakien. C'est pourquoi, au vu des évolutions régionales, nous pouvons être amenés à nous interroger sur la place qu'aura cette région autonome dans la structure de fonctionnement de l'Irak. Les dirigeants Kurdes n'ont, pour le moment, pas affirmé une quelconque volonté de créer un Etat indépendant. Cependant, il y a une réalité non négligeable qui est

⁴⁷ DHA. « Irak'ta bayrak kavgası koptu » (traduction: la guerre du drapeau a éclaté en Irak). **Radikal** [en ligne]. 4 septembre 2006 [consulté le 8 décembre 2010]. Disponible sur: <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=197744&tarih=04/09/2006>

que suite à la guerre de 2003, l'Irak est devenu un Etat fédéral. Cependant, il semblerait que la mise en place d'un système fédéral en Irak soit difficilement applicable. En effet, il faudrait avant tout que le conflit qui oppose les chiites et les sunnites prenne fin. Car cela ne fait que fragiliser davantage l'unité du pays. Il faudrait donc ces deux parties arrivent à s'entendre et cessent de se provoquer mutuellement. Ces tensions entre groupes religieux affectent également les autres minorités religieuses du pays comme les chrétiens par exemple. C'est pourquoi, il est capital d'instaurer de nouveau un vivre-ensemble entre les différentes communautés présentes en Irak. Puis, d'une autre part, il faut aussi souligner qu'il y a aussi une fragilité au niveau de la construction de la nation Irakienne et ce depuis 1920. Ces phénomènes et bien d'autres, rendent impossible la préservation de l'unité du pays. Si cela se poursuit ainsi, il est fort probable que l'Irak se divise dans les années à venir ! Cela nous prouve, une fois de plus, qu'il subsiste dans la région du Moyen-Orient de nombreux facteurs d'instabilités, qui risquent de provoquer des crises majeures dans les temps à venir.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

ANDERSON, Liam, STANSFIELD, Gareth. *The Future of Iraq: Dictatorship, Democracy or Division?*, 1^{ère} édition, Basingstoke (Angleterre), Palgrave Macmillan, 2004, 272 pages.

BARZANİ, Mesud. *Barzani ve Kürt Ulusal Özgürlük Hareketi I (traduction : Barzani et le Mouvement National d'Indépendance Kurde)*, Istanbul, Doz Yayınları, 2003, 669 pages.

BOULANGER, Philippe. *Le destin des Kurdes*, Paris, L'Harmattan, 1998, 271 pages.

BOZARSLAN, Hamit. *La question Kurde : États et minorités au Moyen-Orient*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, 384 pages.

CHALIAND, Gérard. *Les Kurdes et le Kurdistan*, Paris, Maspero, 1978, 354 pages.

CİĞERLİ, Sabri, LE SAOUT, Didier. **Öcalan et le PKK : les mutations de la question Kurde en Turquie et au Moyen-Orient**, Paris, Maisonneuve & Larose, 2005, 422 pages.

EAGLETON, William. **La République Kurde**, Bruxelles, Complexe, 1991, 321 pages.

KIRIŞCI, Kemal, WINROW, Gareth M. **The Kurdish Question and Turkey. An Example of a Trans-state Ethnic Conflict**, Londres, Frank Cass Publishers, 1997, 237 pages.

LAIZER, Sheri J. **Martyrs, traitors and patriots: Kurdistan after the Gulfwar**, Londres, Zed Books, 1996, 224 pages.

LOVAT, François-Xavier. **Kurdistan Land of God**, Paris, Editions G.I.D., 2006, 140 pages.

LUIZARD, Pierre-Jean. **La question Irakienne**, Paris, Fayard, 2002, 366 pages.

MALBRUNOT, Georges. **Le nouvel Irak : un pays sans Etat**, Paris, Cygne, 2009.

McDOWALL, David. **A Modern History of the Kurds**, Londres, I.B. Tauris, 1996, 472 pages.

ÖCALAN, Abdullah. **Guerre et paix au Kurdistan : Perspectives pour une résolution politique de la question Kurde**, 1^{ère} édition, Cologne, Editions Initiative Internationale, 2010, 44 pages.

Les sources électroniques

Site Internet du Gouvernement Régional du Kurdistan. Disponible sur : <http://www.krg.org/?l=12>

Site Internet du Ministère des Affaires étrangères de la République de Turquie. Disponible sur : <http://www.mfa.gov.tr/default.tr.mfa>

Kurdistan Region Presidency [en ligne]. Disponible sur : http://www.krp.org/uploadedforms/IraqiConstitution_en.pdf

Summary

After the US-British intervention in Iraq, we can observe that Turkish foreign policy has undergone changes that have a visible impact at the regional level. The cause of this metamorphosis of the foreign policy of the Turkish State is due to the issue of Iraqi Kurdistan. In this context, we may need to ask ourselves about the nature of these changes, which, however, began in 2003 and still continue today. The emergence of Iraqi Kurdistan in the Middle East is one of consequences of the military intervention of the US-British coalition led in Iraq. Indeed, the creation of Iraqi Kurdistan, whose the independence is strengthened after at the US-British intervention, is an issue for the Turkish authorities, who not appreciate the growing autonomy of this region. The growing autonomy of Iraqi Kurdistan has created new problems at the regional level. Faced with the new situation that is emerging in the Middle East, we can see that the Turkish authorities want to position itself as a regional power. The Kurdistan region of Iraq, which was part of the Ottoman territories, is of strategic importance for Turkey. Besides the thorny issue of Kirkuk and Mosul, which are oil-rich regions, the fact that Iraqi Kurdistan became an embryonic state, which presumably declare independence in the coming years, the Turkish authorities concerned. In addition, there is also the issue of the PKK (Kurdistan Workers' Party, Partiya Karkerên Kurdistan), which plays an important role in the Turkish-Kurdish border and that the region has a permanent instability due clashes that oppose Turkish military. Following the U.S. invasion of 2003, Turkey has always been for the unity of Iraq. However, the underlying political and economic differences that oppose the central government in Baghdad and Erbil, we make understand that there will be serious tensions in years to come in Iraq.

Since the war of 2003, the geopolitical situation has changed in the Middle East. Changes have occurred in the region of Iraqi Kurdistan. These changes have had an impact at the societal level as well. Indeed, now the Kurds in Iraqi Kurdistan have greater autonomy. The claimed battery life is also present at the political, economic, cultural and even societal level. Iraqi Kurdistan is still, today, a sensitive area, which is as important for Turkey, for the United States, but also for other countries that wish to maintain long-term relationships with the new autonomous Region where there is great reserves oil.

Indeed, if one takes into account the many changes that the region is, and will probably be facing (including fluctuations in populations, ethnic and

religious conflicts, future conflicts over natural resources, so forth..), we can then understand the Turkish presence (as well in U.S. and foreign) in the region, to contribute to the development of a strategic cooperation with government authorities in Baghdad and one in Erbil, pay particular attention to their foreign policy, further intensifying their bilateral and multilateral relations. Given these facts, "we can ask how things can change in Iraq?". Unfortunately, it seems that future events do not go in the direction of stability in the country.

Today, it is the city of Erbil, which serves as the capital of Iraqi Kurdistan. That is why, in light of regional developments, we can to ask ourselves which place will have the Iraqi Kurdistan region in the future of Iraq. Kurdish leaders have, for the moment, not stated any intention to create an independent state. However, there is a significant reality that after the 2003 war, Iraq has become a federal state. However, it seems that the establishment of a federal system in Iraq is impractical. Indeed, it should first of all that the conflict between Shiites and Sunnis finished. Because it makes weak the unity of the country. Therefore, both should reach an agreement and continue to cause another. These tensions between religious groups also affect other religious minorities in the country such as Christians. That is why it is essential to introduce a new coexistence between different communities in Iraq. Then, on the other hand, it should also be noted that there is also a weakness in the construction of the Iraqi nation and this since 1920. These events and many others, make it impossible to preserve the unity of the country. If this goes on, it is likely that Iraq will divide in the years to come. This proves, once again, that it remains in the Middle East many factors of instability, which can cause major crises in time to come.

Özet

ABD ve İngiltere'nin 2003'te Irak'ı işgal ettikten sonra, Türk dış politikasının bölgesel düzeyde değişikliklere uğradığını gözlemleyebiliriz. Türk devletinin dış politikasındaki bu metamorfozu, Irak Kürdistanı'ndaki gelişen konjonktürle bir ilişkisi de vardır. Bu değişiklikler 2003 yılında başlayıp bugün de devam etmektedir. Ortadoğu'da, Irak Kürdistanı'nın ortaya çıkmış olması, ABD liderliğindeki Irak'a yapılan askeri müdahalenin sonuçlarından biridir. ABD'nin müdahalesinden sonra, otonomisi gittikçe büyüyen Irak Kürdistanı, Türkiye tarafından hoş karşılanmamaktadır. Orta Doğu'da ortaya çıkan bu yeni durum karşısında, Türkiye'nin bölgesel bir güç

olarak yeni bir politika çerçevesinde ilerlediğini görebiliriz. Eski Osmanlı topraklarının bir parçası olan Irak Kürdistan bölgesi, Türkiye için stratejik bir öneme sahiptir. Zengin petrol yatakları bulunan Kerkük ve Musul bölgeleri sorunu yanı sıra, embriyonik bir devlet olan Irak Kürdistan'ının önümüzdeki yıllarda bağımsızlığını ilan etme ihtimalinin yüksek olması, Türkiye'yi çok yakından ilgilendirmektedir. Aynı zamanda, Türkiye ile Irak Kürdistanı sınırındaki PKK'nın faaliyet göstermesi, bu bölgede kalıcı bir istikrarsızlığa sebep olmaktadır. 2003'te, ABD ve İngiltere Irak'ı işgal ettikten sonra, Türkiye her zaman Irak'ın toprak bütünlüğünü ısrarla savunmuştur. Ancak Bağdat'taki merkezî hükûmet ve Irak Kürdistanı'nın başkenti olan Erbil'deki yönetim arasında siyasi ve ekonomik sebeplerden dolayı ciddi gerilimler olduğunu görebiliriz.

2003 savaşından bu yana, Orta Doğu'daki jeopolitik dinamikler değişime uğramıştır. Bu değişiklikler Irak Kürdistan bölgesinde meydana gelmiş ve o bölgede toplumsal düzeyde de bir etkisi olmuştur. Irak Kürdistan bölgesinde Kürtlerin sosyal, siyasi, ekonomik, kültürel, vs. alanlarda etkili olmaya başlaması bu değişikliklerin bir parçasıdır. Irak Kürdistan bölgesi hem petrol açısından zengindir, hem de Orta Doğu gibi hassas bir bölgede bulunmaktadır. Fakat buna rağmen, Türkiye, Amerika Birleşik Devletleri ve diğer ülkeler, Erbil'deki yönetim ile uzun vadeli ilişkileri kurmak istemektedir.

Eğer bu bölgenin karşılaştığı ve karşılaşacağı değişiklikleri göz önünde bulundurursak (nüfus dalgalanmaları, etnik ve dini çatışmalar, doğal kaynaklar nedeniyle ortaya çıkacak olan krizler, vs.), bölgedeki Türk, Amerikan ve diğer ülkelerin oradaki varlığını daha iyi anlayabiliriz. Bu ülkeler, Irak Kürdistan bölgesi ile stratejik işbirliğinin gelişimine katkıda bulunmak ve hem Bağdat, hem de Erbil'deki yönetimlerle ikili ve çok taraflı ilişkilerini yoğunlaştırmak istemektedir. Bu gerçekler göz önüne alındığında, "Irak'taki değişimler nasıl olacak?" sorusunu sorabiliriz. Fakat ne yazık ki, üstte de belirttiğimiz bazı olaylar Irak'ı istikrarsızlığa doğru sürükleyebilir.

Günümüzde, Irak Kürdistan Bölgesi'nin başkenti Erbil'dir. Ayrı bir özerk bölge statüsüne sahip olan Irak Kürdistanı, Bağdat'taki merkezî hükûmetle bozulan ilişkileri olsa bile, neticede Irak devletine bağlıdır. Şimdilik Irak Kürt Bölgesel Yönetimi bağımsızlığını ilan etmemiştir. Ancak, 2003 Savaşı sonrasında, Irak federal bir devlet yapısına sahip olmuştur. Irak'ta federal bir sistemin kurulması ve ülkenin bu şekilde yönetilmesi pek de kolay görünmemektedir. Öncelikle, Şiiiler ile Sünniler arasındaki çatışmaların sona ermesi gerekmektedir. Çünkü bu gibi olaylar ülkenin bütünlüğüne zarar

verebilecektir. Bu nedenle her iki taraf bir anlaşma üzerinde müzakereler yapıp, sonu gelmeyen bu çatışmalara son vermelidir. Dinî gruplar arasındaki bu gerilimler, ülkedeki diğer dinî azınlıkları da (Hıristiyan toplulukları vb) etkilemektedir. Bu yüzden, Irak'ta farklı toplulukların yeniden bir arada yaşayabilmesi için, ülke genelinde yeni bir stratejinin oluşturulmalıdır. Bu faaliyetlerin hemen gerçekleşmesi gerekmektedir; çünkü aslında tarihe de baktığımız zaman, 1920 yılından bu yana Irak devletinin oluşumunda birçok sorunun olduğunu görebiliriz. Sonuçta, Irak'ta gelişen bu olaylar ülkenin bütünlüğüne tehdit oluşturabilir. Ülkede istikrarsızlık devam ederse, Irak devleti bölünebilir. Aslında bu durum, sancılı bir süreç geçiren Orta Doğu'da gelecek yıllarda yine kriz ve çatışmaların olacağını göstermektedir.